

DEPARTEMENT DU TARN

**COMMUNE DE DOURGNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2024

N° 20241209DL65

**Conseillers et Quorum**

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 03/12/2024

Date d'affichage : 03/12/2024

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS**

L'an deux mille vingt quatre et le 9 décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoint  
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia,  
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

**Excusée :** Mme DIOT Stéphanie

**Absents :** MM. BEILLARD Adrien, BARTOLO Thibaud

**Secrétaire de séance :** M. MONTAGNÉ Patrick, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**Quorum :** Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

La commune de Dourgne apporte son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et à développer leurs activités, à mener des projets et mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, l'accès à un large public des actions proposées, leur contribution à l'animation du village, etc.

Madame le Maire fait part à l'assemblée des différentes demandes adressées à la commune :

- ❖ **La MIC de Dourgne :** demande d'attribution d'une subvention de 300 € dans le cadre de la soirée « Fête de la bière », organisée le 16 novembre 2024, avec la participation d'un DJ. Pour rappel, les bénéfices de cette soirée seront réinvestis dans l'organisation de la fête du romarin et contribueront aux frais de location des troupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité

- **ACCORDE** une subvention de 250 € à la MJC de Dourgne

- ❖ **SOR AGOUT XV :** demande d'attribution d'une subvention pour 5 licenciés baby et junior, qui sont à l'école de rugby et qui résident sur la commune de Dourgne.

**Nous vous proposons de leur attribuer une subvention de 55 € x 5, soit 275 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 275 € à SOR AGOUT XV

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID : 081-218100816-20241209-20241209DL65-DE

- ❖ **L'US AUTAN** : demande d'attribution d'une subvention pour 14 licenciés de moins de 18 ans, qui sont au club de foot et qui résident sur la commune de Dourgne.  
**Nous vous proposons de leur attribuer une subvention de 55 € x 14, soit 770 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 770 € à l'US AUTAN

- ❖ **Le GSCF** : demande d'attribution d'une subvention exceptionnelle du GSCF pour les inondations survenues en Espagne.  
**Nous vous proposons de participer à hauteur de 150 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 150 € au GSCF

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patrick MONTAGNÉ



Affiché en Mairie le 11 décembre 2024

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



*Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*